CENT
QUATRE
#104 PARIS
lieu infini d'art
de culture
et d'innovation
direction
José-Manuel Gonçalvès
entrée du public
5 rue Curial
administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris
01 53 35 50 00
www.104.fr

Conseil d'administration du 12 Avril 2023

GOUVERNANCE

1. Présentation des nouvelles personnalités qualifiées
2. Présentation de la nouvelle directrice des Ressources
3. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 7 décembre 2022 (Délibération n°2023-01)

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (1)

4. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

Finances :

5. Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 (délibération n°2023-02)
6. Approbation de l'affectation du résultat (délibération n°2022-03)
7. Approbation du budget supplémentaire 2023 (délibération n°2023-04)
8. Approbation des admissions en non-valeur (Délibération n°2023-05)

Commande publique :

9. Approbation de la mise à jour du guide des achats liés à la publication de l'avis relatif aux seuils de procédure formalisée pour les années 2022-2023. (Délibération n°2023-06)

Ressources humaines :

10. Information sur les délibérations du CSE
11. Présentation du plan de développement des compétences 2023

VIE DE L'ÉTABLISSEMENT (2)

12. Présentation des actualités d'ingénierie culturelle

VILLE DE PARIS
siret
508 372 927 00014
ape
9002z
tva intracommunautaire
fr15 508 372 927

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_01-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-01 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts de l'établissement ;
Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 7 décembre 2022 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du 7 décembre 2022 joint en annexe.

16 *Administrateurs présents ou représentés*
16 *Voix pour* 0 *Contre* 0 *Abstentions*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration
Carine ROLLAND

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_02-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-02 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°2022-06 du 7 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2023-14 du 18 octobre 2022 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2022-22 du 7 décembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 **:** APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2022 figurant en annexe

Article 2 **:** APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2022 figurant en annexe.

16 *Administrateurs présents ou représentés.*

16 *Voix pour* 0 *Contre* 0 *Abstentions.*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

VILLE DE PARIS
siret 508 372 927 00014
ape 9002z
tva intracommunautaire fr15 508 372 927

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_03-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-03 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2022

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2021-22 du 10 décembre 2021 portant approbation du budget primitif 2022 ;

Vu la délibération n°2022-06 du 7 juin 2022 approuvant le budget supplémentaire ;

Vu la délibération n°2022-15 du 18 octobre 2022 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Vu la délibération n°2022-22 du 7 décembre 2022 portant approbation de la décision modificative n°2 ;

Conformément aux articles L.2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et à l'instruction codificatrice M4, il est proposé d'approuver la décision budgétaire de reprise de résultat 2022 présentée et validée lors du vote des comptes de gestion et administratif 2022 ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation cumulé constaté sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2022 d'un montant :

-493 543,61€ en résultat comptable 2022 de la section d'exploitation

1 559 252,21 € en résultat cumulé des exercices précédents,

Soit un total de : 1 065 708,60€ en excédent d'exploitation reporté au chapitre R002

Le solde de la section d'investissement 79 206,30€ sera automatiquement reporté en section d'investissement sur la ligne R001.

16 *Administrateurs présents ou représentés.*

16 *Voix pour* 0 *Contre* 0 *Abstention*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

VILLE DE PARIS
siret 508 372 927 00014
ape 9002z
tva intracommunautaire fr15 508 372 927

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_04-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-04 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire 2023

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS notamment les articles 9 et 15.1 ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2022-15 du 18 octobre 2022 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2023 ;

Vu la délibération n°202-23 du 7 décembre 2022 portant approbation du budget primitif 2023 ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire de l'exercice 2023 figurant en annexe.

16 *Administrateurs présents ou représentés*

15 *Voix pour* 0 *Contre* 1 *Abstention*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND

VILLE DE PARIS
siret 508 372 927 00014
ape 9002z
tva intracommunautaire fr15 508 372 927

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_05-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-05 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'admission en non-valeur de certaines créances

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'admission en non-valeur des créances douteuses présentées en annexe

16 *Administrateurs présents ou représentés.*

16 *Voix pour* 0 *Contre* 0 *Abstentions.*

La délibération est adoptée / rejetée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine Rolland

VILLE DE PARIS
siret 508 372 927 00014
ape 9002z
tva intracommunautaire fr15 508 372 927

Envoyé en préfecture le 21/04/2023
Reçu en préfecture le 21/04/2023
Publié le
ID : 075-508372927-20230412-DELIB2023_06-DE

CENT QUATRE #104 PARIS

DÉLIBÉRATION N°2023-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2019-20 du 16 octobre 2019 portant délégation de signature au directeur pour l'exécution et le règlement des marchés publics en dessous des seuils européens en vigueur ;

Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS joint en annexe.

16 *Administrateurs présents ou représentés*

16 *Voix pour* 0 *Contre* 0 *Abstentions*

La délibération est adoptée

La Présidente du Conseil d'administration

Carine ROLLAND